

## PROTOCOLE NATIONAL COMPETITION

### Gestion des vagues de chaleur

#### GOLF

Rappel :

Le terme « **vague de chaleur** » est un terme générique qui désigne une période au cours de laquelle les températures peuvent entraîner un risque sanitaire pour la population.

La chaleur a un effet immédiat sur l'organisme, dès les premières augmentations de température : les impacts de la chaleur sur la santé ne se limitent pas aux phénomènes extrêmes.

Les pathologies liées à la chaleur sont les maux de tête, les nausées, les crampes musculaires, la déshydratation. Le risque le plus grave est le coup de chaleur, qui peut entraîner le décès. Il faut se préparer **AVANT** les premiers signes de souffrance corporelle, même si ces signes paraissent insignifiants.

Les actions à mettre en œuvre pour atténuer les impacts sanitaires des vagues de chaleur doivent être préparées en amont de la période de survenue des vagues de chaleur, par l'ensemble des acteurs locaux concernés (institutionnels, associatifs, collectivités locales), sous la coordination du préfet de département.

Elles sont ensuite mises en œuvre dès le déclenchement de la vigilance météorologique jaune, sans attendre qu'un impact sanitaire soit constaté par le système de surveillance sanitaire. En effet, les impacts sanitaires d'une vague de chaleur peuvent être différés dans le temps ou insidieuse, notamment chez les personnes âgées.

Les mesures à mettre en œuvre en cas de survenue d'une **canicule (vigilance météorologique orange)** sont principalement des mesures d'information et de sensibilisation de la population et d'adaptation des comportements, incitant à l'adoption de mesures de protection individuelle.

La survenue d'une **canicule extrême (vigilance météorologique rouge)** implique non seulement d'accentuer les mesures de protection individuelle des populations mais aussi d'envisager la mise en œuvre éventuelle de mesures de restriction d'activités.

Quelle que soit leur nature, les mesures de gestion doivent être mises en œuvre dans une logique transversale, au plus près des populations et des acteurs locaux, et adaptées en fonction d'une part des caractéristiques de l'évènement (intensité, durée, etc.), et d'autre part des catégories de population à protéger : **il s'agit de mesures populationnelles qu'il appartient à chaque acteur territorial de prendre dans son champ de responsabilités, sous la coordination du préfet de département.**

<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-climatiques/article/le-guide-orsec-gestion-sanitaire-des-vagues-de-chaleur>

## Nature de la discipline sportive :

<b>Intensité et durée de l'effort</b>	La pratique du <b>GOLF en compétition</b> présente les caractéristiques physiologiques d'un effort cardio-vasculaire volumétrique d'intensité faible à modérée ; et d'un effort segmentaire barométrique d'intensité modéré à intense, mais sur une période très courte, la frappe du swing. La durée de l'effort cardio-vasculaire modéré est variable : 2h pour un 9 trous et 4h30 pour un 18 trous.
<b>Source de Chaleur surajoutée</b>	Néant (tenue polo, pantalon, shorts). Les vêtements peuvent contribuer à la protection contre le soleil : couleurs claires ; casquette quasi-systématique, parapluie ...

## Conditions de déroulement de la manifestation :

<b>En extérieur</b>	Les sportifs peuvent s'abriter à plusieurs endroits ombragés sur les parcours. Il existe sur site des espaces climatisés et parfois une piscine est à leur disposition.
<b>Milieu d'évolution</b>	Extérieur ; Parcours de golf. Gazon et herbes constituant un îlot de fraîcheur, zones ombragées (arbres) en fonction des golfs et plus ou moins ventés ainsi que des points d'eau potable fixe ou par distribution en voiturette.
<b>Présence de spectateurs</b>	Possibilité de différencier les publics (participants, encadrement, accompagnants et spectateurs, salariés, amateurs et professionnels de haut-niveau) et de proposer une protection adaptée.
<b>Nombre de participants</b>	Le nombre de participants est facilement contrôlable et limité à environ 200 par jour par parcours. Le statut des participants est contrôlable à travers la licence fédérale (niveau, statuts, âge etc...)
<b>Adéquation des équipes de secours</b>	Présence d'une surveillance sanitaire (médecin ou secouristes) pendant toute la durée de la compétition. Encadrements formés aux gestes de premier secours et présence d'un DAE. Organisation de réunion annuelles d'organisation des secours avec les services d'urgence locaux pour reconnaître les lieux et plans d'accès.

## Mise en place effective des mesures de prévention

Mise en place d'un **Responsable Canicule** identifié et présent sur le site.

Sensibilisation de l'ensemble des personnels et encadrement de la manifestation à l'alerte canicule.

Présence d'une **veille météo systématique** (orage) avec information sur la T° réelle et ressentie. Détermination de l'indice **WBGT** (est décrit par la norme ISO 7243 "Ambiances chaudes (**Wet Bulb Globe Temperature**)"). Lien direct avec les autorités préfectorales

Présence d'une information canicule systématique sur le site : au clubhouse, au practice, sur les départs ...  
Mise en place de thermomètres en différents points du site.

Plusieurs points d'eau sur le parcours et distribution de bouteilles d'eau en amont du départ, sur le practice afin que les sportifs s'habituent à boire avant d'avoir soif.

Indication des emplacements de douches ou brumisateurs en certains points du parcours si existants.

L'organisation des départs est modifiée pour permettre à l'ensemble des joueurs de jouer pendant les heures les moins chaudes de la journée, tôt le matin en départs simultanés, ou en soirée.

Le jeu peut être suspendu immédiatement et facilement sans compromettre la sincérité des scores.

Neutralisation des sanctions sportives en cas d'abandon de jeu pour forte chaleur, par un participant.

## Pluralité des populations à distinguer :

- Professionnels et amateurs de haut-niveau,
- compétiteurs de club ou joueurs de loisir
- jeunes mineurs, scolaires ou adultes
- handicapés
- accompagnants et bénévoles
- spectateurs

Les gestionnaires de Golfs sont invités à transmettre au préfet du département une présentation de leur propre situation accompagnée de ce Protocole National pour qu'en cas d'*interdiction générale des manifestations sportives*, la pratique du golf en compétition reste possible en appliquant les mesures de préventions et de limitations validées par la direction du golf et le préfet.

Protocole du 30 juin 2022 approuvé par le Bureau de la COMED ffgolf et par l'ensemble de la filière golf  
(à l'attention des clubs affiliés et des préfets de départements)

Levallois Perret, le 30 juin 2022

